

Michel Billout pointe du doigt les responsabilités de Vermilion à Champeaux

Michel Billout veut des explications. Le sénateur PC et maire de Nangis vient d'adresser une lettre salée à la compagnie canadienne Vermilion Energy, après la pollution du ru d'Ancoeur du 15 juin, qui trouve son origine sur son site pétrolier de Champeaux. Dans ce courrier, le parlementaire adresse plusieurs questions au producteur d'hydrocarbures. Sur l'absence d'alerte, sur le manque de protection du site en cas de fuite de pétrole et sur le peu de moyens de secours dépêchés en temps et en heure par l'entreprise: « Au delà de cet incident particulier se posent les conditions de sécurité de vos 450 puits actifs dans vingt concessions en France. J'ose espérer que le site de Champeaux est un cas isolé et que l'ensemble de vos puits font l'objet de mesures de sécurité plus suivies », lance Michel Billout, qui a transmis une copie de ce courrier à Delphine Batho, la ministre de



Champeaux, le 15 juin. Le site pétrolier Vermilion a pollué le ru d'Ancoeur. (DR.)

l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Et d'insister auprès de cette dernière : « Cet accident démontre que cette activité pourtant classique n'est pas sans danger pour l'environnement. Il justifie, à contrario d'un récent rapport parlementaire, le maintien du gel des forages d'exploration pour les huiles de schiste par fracturation

hydraulique que cette entreprise prévoyait d'effectuer notamment en Seine-et-Marne en 2011. »

De son côté, Vermilion rappelle que « la DRIEE et la gendarmerie ont salué la réactivité de [ses] équipes appuyées par les pompiers ».

L'entreprise déclare mener une enquête pour déterminer l'origine de la pollution.

SÉ.B.